



VILLE D'INGWILLER

PROCES – VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** – Jean-Paul **BOESINGER** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Suzanne **SCHNELL** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** – Nicole **GESCHWIND** – Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** – Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** – Steeve **FERTIG**

L'ensemble des membres étant présent, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Lucie-Laure **MOREY** est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2015. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

- 1° Finances Locales - Subventions d'équipement aux associations
- 2° Finances Locales - Décisions budgétaires - Décision modificative budget annexe Service des Eaux
- 3° Enseignement - Ecoles - Accueil du matin
- 4° Enseignement - Nouvelles activités péri-éducatives
- 5° Enseignement - Demande de création d'un enseignement Bilingue au collège d'INGWILLER
- 6° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie
- 7° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
- 8° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
- 9° Divers

1° Finances Locales - Subventions d'équipement aux associations

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle que les travaux d'investissement ainsi que les acquisitions d'équipements des sociétés et associations locales sont subventionnés par la Commune dans les conditions ci-après :

- dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1)
- taux de 15% du coût TTC avec plafonnement à 7 623.- € (50 000.- FF) sur 5 ans.

Ce plafonnement n'est pas applicable pour les paroisses ou les associations paroissiales.

Il informe qu'une demande a été déposée en Mairie, le 24 août 2015, émanant du Conseil de Fabrique de la Paroisse catholique d'Ingwiller, pour la remise en peinture des sanitaires du presbytère pour un montant de 1199.00 € TTC.

Au taux de 15% du coût TTC, l'aide communale se chiffrerait à 179.85 €.

Vu l'urgence des travaux, il est proposé de déroger à la règle de dépôt des demandes avant la fin de l'année (n) pour les investissements programmés l'année (n + 1).

Les crédits sont disponibles au budget.

Après en avoir délibéré, les élus décident, à l'unanimité, d'accorder au titre des subventions d'équipement 2015, une subvention de 179.85 € à la Paroisse catholique d'Ingwiller, pour la remise en peinture des sanitaires du presbytère.

M. le Maire informe ensuite que l'ensemble du Conseil Municipal est convié à l'installation du nouveau curé de la paroisse, le Père Bernard Schnabel, le dimanche 4 octobre 2015 à 15 heures.

2° Finances Locales – Décisions budgétaires - Décision modificative budget annexe Service des Eaux

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe qu'en raison d'un reliquat sur exercice antérieur de redevance anti-pollution à verser à l'Agence de l'Eau, au budget annexe du Service des Eaux, il convient de prendre une délibération budgétaire modificative.

Ainsi, il y a lieu d'augmenter les crédits prévus au chapitre « 67 Charges exceptionnelles », en dépenses, et en recettes au chapitre « 70 Produits des services », d'un montant de 7000.00 € comme suit :

Désignation	FONCTIONNEMENT	
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES Chapitre 67 – Charges exceptionnelles Article 6712 – Pénalités, amendes fiscales	+7 000,00 € +7 000,00 €	
RECETTES Chapitre 70 – Produits des services Article 70111 – Vente d'eau aux abonnés		+7 000,00 € +7 000,00 €
<i>Total</i>	+ 7 000,00 €	+ 7 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus énoncée, présentée en équilibre en dépenses et recettes.

3° Enseignement - Ecoles - Accueil du matin

Mme Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint, rappelle qu'une participation financière mensuelle forfaitaire de 5 € avait été instaurée en 2007 pour le service d'accueil du matin qui se déroule du lundi au vendredi de 7h30 à 8h15.

En raison des nouveaux rythmes scolaires, ce service a été élargi au mercredi de 10h50 à 12h00.

Elle propose par conséquent de porter la participation des familles à 6 € par mois et par enfant. Elle sera forfaitaire quelle que soit le nombre de jours et la durée de présence de l'élève, et sera applicable à partir du 1^{er} octobre 2015.

Elle précise que la Commission Education, Jeunesse, Vie sociale a approuvé la hausse du tarif lors de sa réunion du 1^{er} septembre.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide de fixer la participation des familles au service d'accueil du matin à un forfait mensuel de 6 € par enfant, à compter du 1^{er} octobre 2015.

4° Enseignement - Nouvelles activités péri-éducatives

Mme Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint, informe que les activités péri-éducatives ayant été reconduites à la rentrée de septembre, une nouvelle équipe d'intervenants a été constituée. Elle se compose comme suit :

- Une animatrice du Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Hanau (atelier scientifique),
- Quatre animatrices (pluriactivités, handball, maternelle),
- Une ATSEM de l'école d'Ingwiller (maternelle),
- Un animateur vacataire (tennis de table),
- Le directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale,
- Un professeur de musique,
- Une animatrice en informatique,
- Une enseignante (initiation à l'anglais),
- Les associations sportives d'Ingwiller (football, gymnastique),
- Le Théâtre du Marché aux Grains,
-

Il s'avère par conséquent nécessaire de renouveler les conventions et les contrats des intervenants pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De recruter un animateur vacataire qui sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire de 1000.00 € maximum toutes charges comprises pour l'année scolaire 2015/2016. Monsieur Pascal HAHN, animateur du club de tennis de table, sera nommé sur ce poste.
- De renouveler le contrat de M. Claude WINSTEIN, directeur de l'Ecole Intercommunale de Musique du Pays de Hanau, sur la base de la rémunération versée qui avait été fixée par le Conseil Municipal en 2014 et basée également sur la rémunération dont bénéficie l'intéressé pour la direction de la Musique Municipale, soit 226.80 € brut par mois, montant correspondant à 48.5/100 de l'indice 100 de la grille des salaires et indemnités de la fonction publique.

- De recruter, pour l'année scolaire 2015/2016, un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire, à raison de 2 heures par semaine. La rémunération est fixée à environ 21.70 € brut/heure, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service du Ministère de l'Education Nationale du 26 juillet 2010.
- De recruter un professeur de musique vacataire, au taux horaire de 30.00 € net (37.46 € brut/h), pour l'année scolaire 2015/2016.
- De conclure les conventions de prestation d'animations comme suit :
 - *Initiation à l'informatique* : Mme SAND Marie-Anne, 3A rue de la Mos, Résidence de la Tour, à Haguenau, au taux horaire de 20 € TTC, pour l'année scolaire 2015/2016.
 - *Initiation à la gymnastique* : La Société de Gymnastique d'Ingwiller, représentée par Mme MASSOTTE Géraldine, 6 allée des Erables à Bouxwiller, pour un montant de 1000.00 € pour l'année scolaire 2015/2016.
 - *Initiation au football* : L'Association Sportive d'Ingwiller, représentée par M. VAUBOURG Jean, 28 rue des Noyers à Ingwiller, pour un montant de 1000.00 €, pour l'année scolaire 2015/2016.
 - *Initiation au théâtre et présentation d'un spectacle* : Le Théâtre du Marché aux Grains de Bouxwiller, pour un montant de 2000.00 €, pour l'année scolaire 2015/2016.

Les autres postes ayant été ouverts par délibération du 01/09/2014, les animateurs concernés peuvent être nommés directement.

Après délibération et à l'unanimité, les Conseillers Municipaux approuvent le renouvellement des conventions et des contrats des intervenants pour l'année scolaire 2015/2016.

5° Enseignement - Demande de création d'un enseignement Bilingue au collège d'INGWILLER

Mme Jacqueline Schnepf, Maire-Adjoint, rappelle que l'école d'Ingwiller propose des classes bilingues de la maternelle jusqu'au CM2. Les premiers élèves ayant fréquenté ces classes vont aller en sixième à la rentrée 2016/2017.

Elle évoque l'évolution des effectifs qui sont stables :

- Rentrée 2009/2010 : création en section de moyens (19 élèves).
- Effectifs actuels :

MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
19	18	22	22	21	28	14

Elle expose que, dans l'intérêt des élèves, il serait opportun d'envisager la poursuite de cet enseignement au collège d'INGWILLER et propose d'adresser une demande à M. le Recteur de l'Académie de STRASBOURG dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette démarche à l'unanimité.

6° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint, soumet à l'assemblée municipale la demande d'acquisition d'un terrain de construction au lotissement *Malterie*, à savoir :

- Mme Marjorie et M. Emmanuel KOCH, demeurant 7b Allée des Vergers 67330 BOUXWILLER pour le lot « M » cadastré Section 3 n° 116 de 4.40 ares

Cette cession peut être envisagée aux conditions définies par le Conseil Municipal le 19 décembre 2011 c'est-à-dire au prix de 11 500.00 € l'are, TVA sur marge comprise, soit pour un prix global de 50 600,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 9 207,44 € (frais notariés à charge de l'acquéreur).

Il est précisé que ledit lot comprend, sans coût supplémentaire, le carport cadastré section 3 n°131 de 0.36 ares.

Après délibération et à la majorité (25 pour, 2 abstentions), les Conseillers Municipaux approuvent la cession du lot « M » du lotissement *Malterie*, cadastré Section 3 n° 116 de 4.40 ares, à Mme Marjorie et M. Emmanuel KOCH aux conditions précitées.

7° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- + 30/15 – Immeuble 3 rue de l'Asile appartenant à M. et Mme OZDOGAN Arif à 67330 BOUXWILLER ;
- + 31/15 – Immeuble 71 rue du Maréchal Foch appartenant à Mme STIEBER Yolande à 67330 INGWILLER ;
- + 32/15 – Immeuble 8 rue des Aubépines appartenant à M. et Mme LE MERRER Jean-François à 67340 INGWILLER ;
- + 33/15 – Terrain rue du Fossé appartenant aux conjoints BAMBERGER (Me RASSER);
- + 34/15 – Immeuble 61 rue du 11 Novembre appartenant M. et Mme GUVEN Mustafa à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS ;
- + 35/15 – Immeuble 3 rue des Ecoles appartenant à M. EHRMANN Jean-Marie à 17438 WOLGAST – Allemagne ;
- + 36/15 – Terrain rue du Fossé appartenant aux conjoints BAMBERGER (Me HASSLER) ;
- + 37/15 – Immeuble 19 rue de La Petite-Pierre appartenant à Mme KARCHER Léona à 67340 INGWILLER.

8° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- + Le 05/07/2015, le marché « Réalisation des diagnostics amiante et plomb avant travaux du bâtiment communal sis 7 place du marché à Ingwiller » avec la société DIAGAMTER à 67200 STRASBOURG pour un montant de 580,00 € HT (prélèvements en sus) ;
- + Le 06/07/2015, le marché « Réalisation d'une étude géotechnique au centre-ville d'Ingwiller » avec la société FONDASOL - 1, rue Evariste Galois à 67201 Eckbolsheim pour un montant de 3 080,00 € HT ;

- ✚ Le 31/07/2015, le marché de travaux « *Aménagement de sécurité rue de la Brasserie à Ingwiller* » avec la société ADAM TP – 20, rue de Neuwiller à 67330 Bouxwiller pour un montant de 10 843,50 € HT ;
- ✚ Le 06/08/2015, marché « *Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une station de traitement d'eau potable à Ingwiller* » pour un montant de 4 500,00 € HT avec la société APAVE – 2, rue de l'Electricité BP 92260 à 67454 Mundolsheim ;
- ✚ Le 07/08/2015, le marché de « *Fourniture à la ville d'Ingwiller d'un camion benne 19 tonnes avec grue* » avec la société EURO EST SERVICE PLUS – 4 rue Branly à 67500 Haguenau pour un montant de 89 000,00 € HT ;
- ✚ Le 12/08/2015, marché « *Mission de coordination SPS dans le cadre de la construction d'une station de traitement d'eau potable à Ingwiller* » pour un montant de 4 375,00 € HT avec la société ELYFEC – 3, rue des Frères Lumière à 67201 Eckbolsheim ;
- ✚ Le 12/08/2015, marché de prestation intellectuelle pour la « *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la redynamisation du centre-ville d'Ingwiller* » pour un montant de 11 100,00€ HT avec la société MP CONSEIL – 5 rue de Berne à 67300 Schiltigheim ;
- ✚ Le 31/08/2015, le marché de travaux « *Sécurisation de la rue Bellevue – Création de feux tricolores* » avec la société ALSACE APPLICATION – 12 rue du Docteur Schweitzer à 67320 Drulingen pour un montant de 78 668,00 € HT.

8° Divers

- a) M. Francis Scheyder, Maire-Adjoint, informe des décisions prises par le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale lors de sa réunion du 16 septembre. Il évoque également le dispositif mis en place par le préfet en ce qui concerne l'accueil des réfugiés fuyant les zones de guerre.
- b) M. Jean-Paul Boesinger, Maire-Adjoint, informe de l'avancement du projet de modification du règlement du lotissement Malterie. Il évoque ensuite le projet de fusion des communautés de communes du Pays de La Petite-Pierre et du Pays de Hanau, inscrite dans le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin.
- c) Mme Suzanne Schnell, Maire-Adjoint, informe les conseillers que le dernier DNI de l'année sera disponible à compter du mercredi 30 septembre.
- d) Mme Elisabeth Beck, Maire-Adjoint, informe sur l'avancement de la préparation du spectacle itinérant qui aura lieu les 29 novembre et 5 décembre. Les conseillers sont sollicités pour le bon déroulement de la manifestation.
- e) M. Steeve Fertig, Conseiller Municipal, donne lecture d'une lettre ouverte concernant la délivrance d'un permis de construire de dix logements sur l'ancien site Hoki. M. le Maire répond que des explications précises seront apportées lors d'une prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Lucie-Laure MOREY

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN